

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 29/05/2018

Délibération
n° CA 2018-67

Approuvant l'attribution d'une subvention à une association étudiante

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L.712-3 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré décide :

Article 1

Le montant de **770 €** sera versé à l'association "Europa Toulouse" dans le cadre du concours de la SPECQUE 2018 (Simulation du Parlement Européen Canada Québec Europe).

Article 2

Cette subvention sera imputée sur le **Service Opérationnel 910 004 0008**.

La Présidente du conseil d'administration,

Corinne MASCALA

